

POLITIQUE SUR LE TRAITEMENT DES DONNÉES CONFIDENTIELLES

Le Club de patinage de vitesse de Laval Centre (ci-après le « Club »), par les présentes, se dote d'une politique générale d'utilisation des renseignements personnels qu'il collecte auprès des membres, patineurs et parents.

1. Le Club reconnaît que les renseignements personnels qu'il collecte sur autrui doivent être gardés confidentiels. La circulation ou la consultation de ces renseignements ne doit se faire qu'en conformité avec les présentes règles.
2. Lorsque le Club recueille des renseignements personnels auprès de ses membres, patineurs et parents il doit, les informer de l'objet d'une telle collecte, de l'utilisation qui sera faite des renseignements ainsi que des catégories de personnes qui y auront accès au sein du Club, de l'endroit où seront détenus ces renseignements et les informer de leurs droits d'accès à la consultation de leur dossier ou de rectification des renseignements qui y sont contenus.
3. Seuls les membres du conseil d'administration et les entraîneurs du Club auront accès à ces renseignements personnels et qu'à la condition expresse que l'accès à ces renseignements est nécessaire à l'exercice de leurs fonctions ou à l'exécution de leur mandat.
4. Le Club pourra, dans le cadre de sa mission et lorsque nécessaire, transmettre des informations confidentielles et nominatives auprès de la Ville de Laval et différents paliers décisionnels impliqués dans l'organisation du patinage de vitesse. Toutefois, aucun renseignement à caractère médical ne sera transmis à des tiers.
5. Les renseignements personnels que le Club collecte sur autrui seront conservés dans les dossiers de chacune des personnes concernées au siège social du Club.
6. Quiconque du Club ayant accès aux renseignements personnels d'une personne ne peut communiquer à un tiers lesdits renseignements contenus dans un dossier, ni les utiliser à des fins non pertinentes à l'objet du dossier, à moins que la personne concernée n'y consente ou que la loi le prévoit.
7. Le Club inscrira au dossier de la personne concernée la date et l'étendue de toute communication de renseignements personnels à des tiers et tiendra un registre compilant les détails de telles communications.
8. Le Club inscrira sur tout document destiné à la collecte de renseignements personnels le texte suivant :

« Collecte et utilisation de renseignements personnels.
Le Club de patinage de vitesse Laval Centre recueillera, emmagasinera, compilera et

utilisera des renseignements concernant vous-même ou votre enfant pour des fins d'identification, de classification des patineurs et pour assurer la sécurité de tous dans le cadre de la pratique de ce sport. Seuls les membres du conseil d'administration et les entraîneurs du Club auront accès à ces renseignements qui seront conservés au siège social du Club. Vous pourrez avoir accès à votre dossier gratuitement et moyennant un préavis raisonnable et pourrez demander à ce que les renseignements erronés soient rectifiés. Tout renseignement personnel vous concernant ou concernant votre enfant ne sera divulgué à des tiers à moins que vous ne l'autorisiez à le faire ou que la loi ne l'exige. Par sa signature ci-après apposée, le parent consent à l'avance à ce que les renseignements personnels compilés par le Club, puisse être transmis à Ville de Laval et à d'autres organismes chargés d'encadrer et d'organiser le sport de patinage de vitesse. Toutefois, aucun renseignement à caractère médical ne sera transmis à des tiers. »